

**PROCES-VERBAL N°6
DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL
25 ET 26 AVRIL 2008**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

Messieurs Jean-Philippe LACHAUME, Vice-Président, Chargé des Relations Juridiques
Laurent MOREUIL, Vice-Président, Chargé du Beach Volley
Daniel MURAIL, Secrétaire Général, Secrétaire de séance
Eric TANGUY, Secrétaire Adjoint
Christian ALBE, Trésorier Général
André GLAIVE, Chargé de Mission
Robert FLANDIN, Chargé de Mission

Membres élus du Comité Directeur Fédéral

Mesdames Valérie DELOUTRE, Claude DENGREVILLE, Isabelle LALANNE

Messieurs Jean-Charles BADIN, Maurice BOISSEAU, Jean-Claude BOUR, Serge DELOUTRE, Francis DRUENNE,
Patrick RACHARD

Docteur Richard GOUX, Médecin Fédéral

Assistent :

Membres élus la Ligue Nationale de Volley

Messieurs Jean PERIOU, Secrétaire Général de la LNV
Jean-Paul ALORO, Vice-Président de la LNV

DTN, Membres de Commissions et FFVB

Mademoiselle Florence BLANCHARD, Juriste FFVB

Messieurs Jean-Pierre MELJAC, Jean-Pierre FLEUTIAUX
Jean-Marie SCHMITT, DTN Adjoint
Hervé GOLFETTO, Président de la Ligue Régionale Rhône-Alpes

Excusés :

Mademoiselle Hélène GROC, Membre du Bureau Exécutif, Chargée de mission

Mesdames Dominique MAINGUY-GOASDOUE, Brigitte TROUILLET

Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Pierre COQUAND, Président de la LNV
Michel COGNE, Directeur Technique National
Jacques SHAW, Thibaud SARRAZIN, Patrick VARACHAUD

Date de rédaction : 28/04/2008

Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 du 23/06/2008

Date de diffusion : 11/07/2008

Auteur : Daniel MURAIL

Ordre du Jour :

			PAGES
1	INFORMATIONS DU PRESIDENT	GP	3
11	Informations du Président		3
12	Réunion CEV à PARIS Présentation de la candidature Championnat Europe 2011		3
2	ADOPTION DES PV	DM	3 à 4
21	PV de Bureaux Exécutifs		3
22	PV de Comités Directeurs Fédéraux		3
23	PV de Commissions Centrales (joints aux PV de Bureaux)		4
24	PV des Commissions de Discipline (joints aux PV de Bureaux)		4
3	VIE FEDERALE	DM	4 à 8
31	Agents sportifs : résultats examen – Situation 2008/2009	LM	4
32	Ordre du jour de l'AG de Sarlat	DM	5
321	Règlement DNACG	JPL/DM	5
322	Propositions financières	RF/CA	5
323	Propositions des CC (CCS – CCA)	JPM – PR	6
324	Proposition CCEE : modification du règlement des entraîneurs	JPB	6
325	Règlement médical (demande du Ministère – adoption CDF)	RG	6-7
326	RG / RGEN : modifications	JPL	7
327	Règlement Général Disciplinaire	JPL	7
328	Règlement Antidopage (information aux clubs/CD/Ligues après sanction)	DM	7
329	Voeux des Ligues (compte-rendu du groupe de travail)	DM	7
33	Ateliers de l'AG	DM	7-8
4	POINT FINANCIER	CA	8 à 10
41	Situation financière 2007/2008		8-9
42	Budget 2009 – plan financier		10
5	DTN	MC	10
51	Equipe de France : Programme et résultats 2008 – Projets 2009		10
52	Pôles : résultats 2007/2008		10
53	Filière Haut-Niveau : situation et études en cours		10
54	Exposé Jean-Marie SCHMITT : Bilan de plan ATD/ATR		10
6	LNV	AG	10 à 11
61	Médiation Ministérielle : Convention FFVB/LNV		10-11
7	COMMUNICATION	GP	12
71	Contrat Eurosport Ligue Mondiale		
8	MARKETING	GP	12
82	Renouvellement des Contrats MOLTEN - GENERALI		
9	INTERNATIONAL	PB	12
91	FIVB : Championnat du Monde Juniors 2009		12
92	FIVB-CEV : Situation des joueurs étrangers 2008/2009/2010		12
93	CEV : Equipes qualifiées pour le championnat et coupes 2008/2009		12

Le Président
Gil PELLAN

Date de rédaction : 28/04/2008
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 du 23/06/2008
Date de diffusion : 11/07/2008
Auteur : Daniel MURAIL

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

1.1. Informations du Président

Gil PELLAN, Président salut les membres présents et excuse Jacques SHAW et Philippe BEUCHET en mission au siège de la CEV, pour défendre le dossier de candidature de la France pour les Championnats d'Europe 2011 qui est présenté par Philippe BLAIN.

Il salut la présence du Président de la Ligue Régionale Rhône-Alpes, Hervé GOLFETTO.

L'agenda est particulièrement étoffé jusqu'à la mi-juillet.

Le Président refait l'inventaire de tous les week-end : Coupes de France de Jeunes (10 sites), finales des championnats de France (Volley-Ball et Beach Volley), tournois qualificatifs européens (TQCE Masculin et Féminin) de la France, Ligue Mondiale, World Series de Beach Volley.

1.2. Réunion CEV

Accueil de 33 personnes du jeudi au samedi pour une organisation du Conseil d'Administration dans le cadre d'une journée de prospection sur le Volley-Ball européen pour les 10 ans à venir.

Cet accueil a permis aussi de favoriser les contacts pour la candidature de la France. Il y a 5 dossiers de candidature aux Championnats d'Europe : Pays-Bas, Danemark, Grèce/Bulgarie, Autriche/République Tchèque, France.

Chaque délégation est reçue par une commission technique. Philippe BLAIN présente le dossier accompagné par Jacques SHAW (membre du Comité Directeur Fédéral), Philippe BEUCHET (organisation et salles) et Julien WATELET (communication).

La France a été invitée à présenter le travail de la FFVB sur le Baby Volley au prochain Congrès de la CEV en Septembre, avec 5 autres pays qui ont mis en place des programmes de développement pour les jeunes.

Un long échange a eu lieu sur les décisions de la FIVB visant à limiter les transferts sur les terrains de jeu.

Les décisions de la FIVB concernant la limitation du nombre de transferts internationaux présents sur le terrain de jeu en perspective saison 2010-2011 devraient être définitif au congrès de DUBAÏ du 17 juin.

La FFVB a exprimé, depuis trois ans son souhait de favoriser la pratique des joueurs issus de la formation française dans les équipes françaises professionnelles ou fédérales.

Le débat est loin d'être clos.

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX (Saison 2007/2008)

2.1. PV des Comités Directeurs Fédéraux

- **PV CDF n°4 du 29/02/08** → **Adopté**
- **PV CDF N°5 du 04/04/08** → **Adopté**

2.2. PV des Bureaux Exécutifs

- **PV BE n°6 du 07/03/08** → **Adopté**
- **PV BE n°7 du 28/03/08** → **Adopté**

Date de rédaction : 28/04/2008
 Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 du 23/06/2008
 Date de diffusion : 11/07/2008
 Auteur : Daniel MURAIL

2.3. PV des Commissions Centrales

- PV CCS n°9 du 18/03/2008 → Adopté
- PV CCA n°2 du 23/02/2008 → Adopté
- PV CCEE n°4 du 11/03/2008 → Adopté

2.4. PV des Commissions de Disciplines

- PV CCD n°4 du 17/03/2008 → Présenté
- PV CFA n°5 du 19/03/2008 → Présenté

3. VIE FEDERALE

3.1. Agents sportifs

Florence BLANCHARD présente les délibérations du jury d'examen de la Commission des Agents Sportifs :

Liste du candidat ajourné : M. Damien BELLAY

Le candidat a obtenu les notes suivantes :

- épreuve générale : 06/20
- épreuve spécifique : 13/20

Liste du candidat reçu : M. Jean VANDEVELDE

Le candidat a obtenu la note suivante à l'épreuve spécifique : 14/20.

Le Comité Directeur Fédéral délibère :

- il refuse la licence d'agent sportif à Monsieur BELLAY, cependant le bénéfice de l'épreuve spécifique lui est acquis jusqu'à la session d'examen suivante
- il délivre la licence d'agent sportif à Monsieur VANDEVELDE.

Le nom et les coordonnées de cet agent seront jointes après régularisation administrative à celles des agents qui sont actualisées sur le site fédéral (4 agents).

3.2. Ordre du jour de Sarlat

Lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de Sarlat par le Secrétaire Général.

Adopté à l'unanimité.

Les différents points de l'ordre du jour sont ensuite repris :

3.2.1. Règlements de la DNACG

Suite à la décision de l'Assemblée Générale de Bagnoles de l'Orne et aux travaux de la commission de médiation du Ministère, le Secrétaire Général présente le règlement de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion de la FFVB et LNV.

Mise en place d'une **commission de contrôle des championnats professionnels** gérée et financée par la LNV (décision de 1^{ère} instance) :

- 2008/2009 : Pro A masculine, Pro féminine, Pro B
- A partir de 2009/2010 : super ligue masculine, super ligue féminine

Cette commission comportera 8 membres : 6 proposés par la LNV, 2 proposés par la FFVB.

Mise en place d'une **commission de contrôle des championnats fédéraux** gérée et financée par la FFVB (dès septembre 2008) (décision de 1^{ère} instance) :

- 2008/2009 : N1 masculine et féminine
- A partir de 2009/2010 : Pro fédérale et N1 féminine

Cette commission comportera 8 membres : 6 proposés par la FFVB et 2 proposés par la LNV.

Mise en place d'un **conseil supérieur pouvant se réunir en commission d'appel** géré et financé par la FFVB. Cette commission comportera 6 membres : 4 proposés par la FFVB et 2 proposés par la LNV (décision de 2^{ème} instance).

L'appel du Conseil Supérieur sera une conciliation du CNOSF, selon la réglementation juridique du sport.

Les articles du règlement général fixent les rôles des trois commissions, les profils des commissaires et leurs conditions de nomination.

Les règlements intérieurs de chacune des commissions (procédures d'aide, procédures de contrôle et sanctions) sont votés par les Comités Directeurs des structures en responsabilité de commissions.

Une concertation sera établie entre les juristes de la FFVB et de la LNV sous la responsabilité du Secrétaire Général de la FFVB.

Adopté à l'unanimité

3.2.2. Propositions financières

Ces propositions seront élaborées après **le chapitre 5 : point financier** (voir ci-après).

3.2.3. Propositions des CCS et CCA

La Commission Centrale Sportive fait trois propositions : (voir PV n°8 de la CCS)

Date de rédaction : 28/04/2008
 Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 du 23/06/2008
 Date de diffusion : 11/07/2008
 Auteur : Daniel MURAIL

Participation au championnat fédéral de joueurs possédant une licence CFCP.

Adopté à l'unanimité

Tableau des amendes

Adopté à l'unanimité

Regroupement de licenciés

Vote = Pour : 7 , Contre : 3 , Abstention : 0

La Commission Centrale d'Arbitrage fait huit propositions (voir PV n°2 de la CCA). Après en avoir délibéré, le CDF a décidé de ne garder que le vœu n°8, les autres vœux étant intégrés au fonctionnement général de la FFVB.

Vœu de la dernière AG c'est-à-dire augmentation des frais de déplacements de l'indice INSEE transports (3%)

Adopté à l'unanimité

3.2.4. Proposition CCEE : modification du règlement des entraîneurs

Voir proposition incluse au dossier AG.

Ajout sur la licence de la mention « entraîneur » avec le niveau de qualification également.

A la LNV, pour la saison 2008/2009, à titre transitoire, l'entraîneur adjoint pourra avoir la qualification BE1 + EF1. Il devra être en formation EF2 et/ou entraîneur CFCP.

Adoption du texte moins une abstention.

3.2.5. Règlement médical (demande du Ministère – adoption CDF)

Ce nouveaux texte répond aux préconisations du Ministre (règlement type) et fait l'objet d'un travail important de la Commission Centrale Médicale, des médecins fédéraux et celui de la FFVB, de la Direction Technique Nationale et du service juridique de la Fédération et d'échange avec le Ministère des Sports.

Les nouvelles recommandations sur le suivi des sportifs de Haut-Niveau, le suivi médical, la réglementation antidopage sont intégrés à ce règlement.

Les certificats médicaux sont maintenant des annexes du RGM.

Suite aux difficultés de compréhension en début d'année sur l'article 17 des RG de la FFVB et de son objectif très particulier, le Bureau Exécutif avait demandé une étude particulière à la DTN et à la CCM.

Conformément au règlement type et à son objectif, les dispositions du triple surclassement ont été intégrées dans le RGM.

C'est la raison pour laquelle le RGM sera présenté à l'Assemblée Générale de Sarlat pour explications complémentaires. L'article sur le triple surclassement du RGM devenant l'article 17 du RG de la FFVB.

Date de rédaction : 28/04/2008

Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 du 23/06/2008

Date de diffusion : 11/07/2008

Auteur : Daniel MURAIL

Adoption à l'unanimité.

3.2.6. *RG et RGEN*

Propositions de modification des articles du RGEN :

- article 14
- article 15
- article 19
- article 37
- article 38

Propositions de modification d'un article du RG :

- article 33

Adoption à l'unanimité.

3.2.7. *Règlement général disciplinaire*

Propositions de modifications du RGD :

- suppression de l'article 1.3
- suppression des annexes 1 et 2 et remplacement par la mise en place d'un barème disciplinaire
- modifications des annexes 3, 4 et 5 qui deviennent les annexes 1, 2 et 3

Adoption à l'unanimité.

3.2.8. *Règlement antidopage*

Information aux clubs, Ligues Régionales et Comités Départementaux des décisions disciplinaires antidopage après l'épuisement de tous les recours.

Adoption à l'unanimité.

3.2.9. *Vœux des Ligues (compte-rendu du groupe de travail)*

Le groupe a proposé de mettre en vœux A le vœu n°5.

Après en avoir discuté, le Comité Directeur Fédéral décide d'ajouter les vœux n°5 (**Adoption à l'unanimité**) et n°58 (**Adoption à l'unanimité**) à la liste des vœux A ;

Il rejette le vœu n°19 (**Vote = Pour : 2, Contre : 10, Abstention 1**) : vœu particulier qui sera couvert par le vœu n°58, le CDF souhaite suivre le souhait général de la CCS de ne pas générer de règlements particuliers.

3.3 **Ateliers de l'AG**

Le Bureau Exécutif souhaite que les ateliers de Sarlat doivent servir d'abord à expliquer le budget de la fédération et non à justifier l'augmentation pour combler un déficit.

Serge DELOUTRE approuve les ateliers. Il sera compliqué de faire comprendre les différents points.

1 – Ateliers pédagogie financière de la FFVB

Date de rédaction : 28/04/2008
 Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 du 23/06/2008
 Date de diffusion : 11/07/2008
 Auteur : Daniel MURAIL

Explication du détail sur les différents postes des lignes budgétaires.

Animation : Christian ALBE et Robert FLANDIN.

2 – Statuts et Règlements

Daniel MURAIL et André GLAIVE (présence de Jean Philippe LACHAUME et Florence BLANCHARD)

3 – La revue et communication

Evolution, devenir ou orientation (sous atelier de l'atelier finances).

4 – Volleyades et Mini Volleyades

Remarquable succès de ces événements et un atelier de sensibilisation sur l'organisation de ces manifestations et son financement est envisagé en l'absence de candidature (sous réserve de candidature pour 2009).

4. POINT FINANCIER

4.1. Situation financière actuelle

Christian ALBE présente le budget et le bilan du budget 2007. Il remet en avant les points qui ont causé le dépassement du budget ainsi que l'explication des dépassements :

- Nombre de licenciés
- Finale du Championnat de France de Beach-volley à Porticcio
- Qualification des féminines et surcoût des compétitions non prévues
- Embauche de personnel (administratifs et technique)
- Résultat bénéficiaire de la Ligue Mondiale

Christian ALBE donne lecture du rapport de Madame MAHIEU, commissaire aux comptes.

Le Président Gil PELLAN rappelle que le prix de la licence servait, jusqu'à aujourd'hui à couvrir le fonctionnement, cela ne peut plus être le cas maintenant. Le suivi et la maîtrise des engagements feront l'objet de l'intervention complémentaire de Robert FLANDIN, chargé de mission.

Laurent MOREUIL exprime une réflexion complémentaire :

- Les licences ne financent pas le fonctionnement
- Les subventions ministérielles ne financent pas le Haut-Niveau
- Problème structurel et fonctionnel ainsi que d'autorité

Serge DELOUTRE n'exprime pas son accord sur la politique financière et suite à son analyse, il ne partage pas les moyens à mettre en œuvre.

Gil PELLAN fera, avec le Bureau Exécutif, des propositions qui représentent un courage politique et présente le tableau du Haut-Niveau (collectif France – Masculin/Féminin/Beach et entraîneurs). Sportivement, nos ambitions ne correspondent pas à la réalité de nos moyens.

Il rappelle que la différence entre les chiffres prévisionnels des dépenses et la réalité montre que le différentiel est en augmentation depuis 3 ans (Moins 88 K€ en 2005 / Moins 232 K€ en 2006 / Moins 284 K€ en 2007).

Cela provient d'un type de fonctionnement où le dérapage des dépenses engagées est une habitude de la DTN en particulier.

L'augmentation des demandes du Haut-Niveau, les obligations (entraîneurs, médical) sont devenues incontournables.

La licence doit servir à la formation, le développement et les équipes de France.

Equipements sportifs : Accumulation des compétitions 2007 et multiplication des équipes (600 à 700 € par joueurs).

Le DTN Adjoint souhaite apporter quelques explications sur le mode de financement de l'état :

- l'état met de l'argent si la fédération en met et en le justifiant
- le système d'engagement et de contrôle des dépenses pose parfois des difficultés dû à la lourdeur administrative qu'elle peut engendrer.

Le Trésorier Général présente le plan d'action 2008/2009 :

- Augmentation de la redevance de championnat
- Réorganisation de la revue
- Augmentation du tarif de la licence de 3%
- Plan de développement

La situation financière de la fédération oblige à prendre des mesures drastiques immédiates. Le Bureau Exécutif a chargé le Président de les prendre vis-à-vis des cadres de la fédération.

La structuration et la réorganisation de la fédération est devenue une nécessité qui doit faire l'objet de décisions immédiates.

- Les membres du CDF débattent sur les mesures à prendre en compte, le problème posé sur la redevance des clubs, l'éventuelle réduction des prestations pour tous les licenciés

4.2. Budget 2009

L'équilibre du budget peut se faire avec la diminution des charges suivantes :

- Embauche du personnel
- Assistante du Président
- Marketing/Presse/Communication
- Aide à l'emploi (l'aide conditionnée au fonctionnement des conventions – fin 2008)

Priorités :

- Emploi des postes marketing et d'assistante du Président.
- Suppression du Tournoi de France.

Vote : 10 Pour, 5 abstentions, 1 Contre

5. DTN

5.1. Equipe de France : Programme et résultats 2008/Projets 2009

Le tableau de présentation sera fourni en annexe par le DTN.

Date de rédaction : 28/04/2008
 Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 du 23/06/2008
 Date de diffusion : 11/07/2008
 Auteur : Daniel MURAIL

5.2. Pôles : résultats 2007/2008

Le tableau de présentation sera fourni en annexe par le DTN

5.3. Filière haut niveau : situation et études en cours

Le tableau de présentation sera fourni en annexe par le DTN

5.4. Exposé de Jean-Marie SCHMITT : Bilan de plan ATD/ATR

5.4.1 Présentation du bilan d'action ATR/ATD par Jean-Marie SCHMITT

Le document se trouve sur le site fédéral (développement).

Le concept des modèles de formation ainsi que le travail des ADR/ADD n'ont pas forcément encore touché tous leurs dividendes par rapport aux objectifs.

Ce projet doit être complété par plus de réflexion sur le développement, avec beaucoup d'ouverture d'esprit vers d'autres formes de Volley-Ball ainsi que le secteur du développement adultes et nouveaux pratiquants.

La place d'un agent de développement n'est pas celle d'un technicien et méritera une redéfinition des profils de poste.

6. LNV

6.1. Médiation Ministérielle : Convention FFVB/LNV

André GLAIVE présente un compte-rendu des négociations LNV/FFVB.

André GLAIVE : les 3 réunions se sont bien passées et un consensus sur les 6 points a été trouvé. Un courrier a été envoyé à la Directrice des Sports reprenant les six points suivants :

6.1.1 Championnats du secteur professionnelle

Intégration de la Pro B actuellement gérée par la LNV, au sein de la FFVB sous le nom **de Pro Fédérale** à compter de la saison 2009/2010.

6.1.2 Fonctionnement de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (DNACG)

Avec une commission de contrôle des championnats professionnels gérée et financée par la LNV, une commission de contrôle des championnats fédéraux gérée et financée par la FFVB et un conseil supérieur pouvant se réunir en commission d'appel géré et financé par la FFVB.

6.1.3 Calendrier des compétitions et mise à disposition des joueurs en Equipe de France

Mise en place d'une commission mixte composée de 2 à 3 représentants de la FFVB et de 2 à 3 représentants de la LNV avec l'expertise des entraîneurs des équipes nationales masculine ou féminine, ainsi que des représentants des joueurs.

6.1.4 Centres de formation des clubs Pro

CFCP obligatoires ou volontariat où l'agrément est ministériel ou fédéral selon les divisions.

6.1.5 Droits audiovisuels et ressources marketing

Mise en place d'une structure indépendante codirigée par la FFVB et la LNV et cofinancée à 50/50 (2 à 3 représentants par institution).

6.1.6 Modernisation des salles

La FFVB et la LNV doivent conjointement aider les clubs participants aux divisions Pro à obtenir auprès de leurs collectivités territoriales, la modernisation de leurs salles afin qu'ils puissent respecter les normes de la Confédération Européenne de Volley-Ball permettant l'organisation des rencontres de la Ligue Européenne.

D'autre part, le Président Gil PELLAN rappelle que le Ministère fera des recommandations et une nouvelle réunion se déroulera pour l'écriture de cette convention.

Le Président confirme que les play-offs sont supprimés en fin de championnat (augmentation du nombre de semaine pour l'organisation du calendrier)

Le règlement sportif de la FFVB pour la saison 2008/2009 doit prendre en compte ce nouveau point : la Coupe de France serait sur le même format sportif que cette année, (tournoi à 4) et proposition d'un format de sportif, tournoi à 4 pour les clubs fédéraux : Coupe de France amateurs, 2 finalistes => intégré aux Professionnels.

- Obligations de participation des clubs de N1 et N2 : 2008
- Obligations de participation des clubs de N3 : 2009

Le Secrétaire Général contactera le Président de la Commission Centrale Sportive et la LNV pour le calendrier 2008/2009.

Validation du courrier envoyé à la Directrice des sports – copie à la LNV (position de la FFVB sur les 6 points) et demande de la Directrice des Sports pour le 30 Avril, d'un projet de convention. Cette proposition semble impossible et demande un décalage en fonction de la réunion commune FFVB/LNV du 6 Mai).

Groupe de travail : même groupe.

La réduction du secteur professionnel Pro B fera l'objet de discussions complémentaires.

7. COMMUNICATION

7.1. Contrat Eurosport Ligue Mondiale

Le contrat Eurosport avec la ligne mondiale a été reconduit.

8. MARKETING

8.1. Renouvellement des Contrats MOLTEN – GENERALI

Le renouvellement du contrat MOLTEN est en cours.

Le renouvellement du contrat GENERALI est en cours de négociation et sera finalisé pour Juillet, comme prévu.

9. INTERNATIONAL

Le Président salut la présence de Patrick DEREGNAUCOURT et de Marc BERARD aux Jeux Olympiques et le Comité Directeur Fédéral transmet toutes ses félicitations aux deux Arbitres Internationaux français.

9.1. FIVB : Championnat du Monde Juniors 2009

Le Championnat du Monde Juniors Masculin se déroulera en France la première semaine de Juillet.

9.2. FIVB-CEV : Situation des joueurs étrangers 2008/2009/2010

La proposition de la FIVB (décision finale le 12 Mai) met les clubs professionnels dans une situation difficile et contradictoire avec le droit européen.

La décision de la FIVB est une simple réglementation sportive de 3 joueurs avec un transfert par club avec seulement deux joueurs étrangers sur le terrain.

Les études de juristes (Ministère, CNOSF, cabinets spécialisés) indiquent que ce règlement sportif entrera en conflit (avec probablement gain des clubs plaignants) avec le droit européen et le droit du travail.

La FFVB n'échapperait pas à une action en responsabilité contre ce texte, si elle impose ce texte pour un club qui se serait vu refusé un transfert.

9.3. CEV : Equipes qualifiées pour le championnat et coupes 2008/2009

EPREUVES	CLUBS CONCERNES	EN SA QUALITE DE
MASCULINS		
European Champion's League 1	Paris Volley	Champion de France
European Champion's League 2	Beauvais Oise UC	Vainqueur de la Coupe de France
CEV Cup 1	Stade Poitevin	Vice-champion de France
CEV Cup 2	AS Cannes	3 ^{ème} du championnat
Challenge Cup	Tourcoing VB LM	4 ^{ème} du championnat
FEMININS		
European Champion's League 1	RC Cannes	Champion de France + Vainqueur de la Coupe de France
European Champion's League 2	ASPTT Mulhouse	Vice-champion de France
CEV Cup 1	USSP Albi	3 ^{ème} du championnat
CEV Cup 2	ES Cannel Rocheville	4 ^{ème} du championnat
Challenge Cup	Istres Sport Volley	5 ^{ème} du championnat

Le Secrétaire Général,
Daniel MURAIL

Le Président,
Gil PELLAN

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne

Date de rédaction : 28/04/2008
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 du 23/06/2008
Date de diffusion : 11/07/2008
Auteur : Daniel MURAIL